



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.3/43/3
29 septembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-troisième session
TROISIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Lettre datée du 23 septembre 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent d'El Salvador auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après le texte du communiqué officiel publié le 14 septembre 1988 par le Gouvernement salvadorien au sujet d'événements survenus récemment en El Salvador.

"Le Gouvernement salvadorien condamne et déplore les graves désordres publics qui se sont produits durant la manifestation des milieux universitaires et syndicalistes qui s'est déroulée le 13 septembre à San Salvador et dans le département occidental de Santa Ana, en protestation contre ce que les manifestants considèrent comme un refus du Gouvernement de réformer le budget de l'Université. Des groupes antigouvernementaux, en particulier des membres ou sympathisants des groupes de l'opposition armée, à savoir le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional - Frente Democrático Revolucionario, ont approuvé ces manifestations sources de troubles, d'actes de violence, d'agressions, de dégâts à la propriété publique et privée, etc., afin de contraindre les autorités à défendre l'ordre public comme tel et leur devoir et de rendre le Gouvernement directement responsable des conséquences de ses actions.

Il y a lieu de souligner que des éléments des forces spécialisées dans le contrôle des foules ont accompagné les manifestants depuis l'Université pour éviter qu'ils ne se livrent à des actes de destruction contre la propriété publique et privée, ainsi que cela s'était produit à l'occasion d'autres marches. Avant d'arriver au siège du Ministère des finances, les forces de sécurité ont été attaquées à l'aide de diverses armes : pistolets de calibre 9 millimètres et 45 millimètres, revolvers de calibre 38, bombes molotov, massues garnies de clous, grenades à fragmentation, etc. Un membre des forces militaires a été tué et plusieurs gravement blessés par des tirs d'armes légères. Des porte-parole des autorités militaires et gouvernementales ont

prévenu les étudiants, syndicalistes et étrangers que, en raison de la gravité des événements, elles appliqueraient toute la rigueur de la loi contre quiconque perturberait l'ordre public sans exception aucune, en particulier contre les étrangers qui avaient participé aux marches et manifestations susmentionnées et à qui la Constitution salvadorienne interdit formellement de participer à des activités politiques intérieures. Plus de 200 étudiants ont été détenus, dont 11 étrangers dont les noms suivent : Mila Mayumi et Kosuke Shimono, Japonais; Hustin Powell Hagberle et Deamo Grimaldi, Américains; Kai Christian Helmut Rodolf, Barbara Ursula Wagner, Michael Kramer, Anja Maria Romaus et Steurer Christian R., Allemands; Bettina Maria Hecke, Autrichienne; Edson Adolfo Najera, Guatémaltèque.

La majorité des nationaux qui avaient été détenus ont été libérés et remis à la Croix-Rouge salvadorienne, à la Commission gouvernementale des droits de l'homme et à d'autres organismes; neuf personnes ont été traduites en justice et inculpées de port d'armes illégal, de participation à des actes de violence et de provocation et instigation à la violence.

Le 14 septembre, les autorités ont libéré les détenus étrangers et les ont remis aux représentants diplomatiques de leurs pays respectifs.

Presque au moment même où se déroulaient ces troubles, des groupes du Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional ont attaqué la quatrième brigade d'infanterie, cantonnée à El Paraíso (département de Chalatenango) et à Perquín (département de Morazán).

Il y a lieu de signaler un autre fait récent qui se rapporte à la situation des droits de l'homme en El Salvador. Nous voulons parler du boycottage des moyens de transport imposé ces derniers jours par le Frente Farabundo Martí, et ce, au moment où El Salvador est victime du déchaînement des éléments provoqué par l'ouragan Gilbert et alors que les moyens de transport sont indispensables pour acheminer vers différentes régions, et principalement vers les zones les plus affectées de l'est du pays, l'aide humanitaire destinée aux milliers de sinistrés qui ont besoin d'urgence de vêtements, vivres, médicaments, denrées alimentaires, etc. Le Gouvernement salvadorien désire attirer l'attention de l'opinion publique sur le fait que les actes du Frente Farabundo Martí sont contraires à toute logique et entravent l'action et les efforts humanitaires déployés tant par les autorités salvadoriennes que par la Croix-Rouge et par d'autres institutions pour porter secours aux victimes. C'est pourquoi les autorités salvadoriennes condamnent et rejettent l'action de ces groupes et les rendent responsables des conséquences qu'entraînent les attentats contre les moyens de transport publics et privés, au moment même où le pays tout entier se trouve dans une situation d'urgence.

L'attaque menée contre la quatrième brigade, les désordres causés par la manifestation et l'arrêt des transports constituent une violation caractérisée des droits de l'homme et s'intègrent à la longue guerre populaire menée contre le peuple salvadorien, dont la stratégie vise à radicaliser les masses pour amener la prise du pouvoir par la violence.

/...

Le Gouvernement salvadorien demande au représentant spécial pour El Salvador de la Commission des droits de l'homme et aux organismes, institutions et groupements internationaux qui veillent au respect des droits de l'homme en El Salvador de rejeter et condamner expressément ces actes idéologiquement et politiquement injustifiés et injustifiables, qui constituent, en fait, des violations flagrantes des droits de l'homme, dont souffre le peuple salvadorien, et qui entravent les efforts réalisés pour parvenir à une solution politique négociée."

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de ce communiqué comme document officiel de l'Assemblée générale, à sa quarante-troisième session, au titre du point 12 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Roberto MEZA
